

- 1 LA COEXISTENCE DES VILLES ET DE L'INDUSTRIE EN RHÔNE ALPES : CONSTRUCTION GÉOGRAPHIQUE DES RISQUES INDUSTRIELS
C. Chichignoud
- 2 MISE AU POINT SUR LA NOTION DE SITE SEVESO
A. Nigoul, E.Philip
- 4 LA PRÉVENTION DU RISQUE À LA SOURCE, EXEMPLE DE LA PLATE-FORME CHIMIQUE DU PONT DE CLAIX
P. Pouchot
- 6 L'INTÉGRATION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES DANS L'URBANISATION, EXTRAIT DU MÉMENTO DES ÉLUS LOCAUX
IRMa, préfecture de l'Isère, conseil général de l'Isère
- 8 L'URBANISATION AUTOUR DES SITES À RISQUES
F. Francès
- 10 INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS : UNE DÉMARCHÉ VOLONTAIRE
P. Pouchot
- 12 INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS RIVERAINES DE SITES INDUSTRIELS À HAUT RISQUE : L'EXEMPLE ISÉROIS
L. Albert
- 14 TOULOUSE FACE À LA CRISE : UN CAS D'ÉCOLE
A. Nigoul
- 17 BRÈVES DE L'ASSOCIATION
CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL



édito

De plus en plus d'événements graves tant dans le domaine des risques naturels que technologiques font sentir le poids humain et économique des conséquences qu'ils entraînent. Le développement industriel et celui de l'urbanisation en sont deux causes primordiales.

Au cours du passé, une réglementation tendant à prévenir ces risques, à en limiter les conséquences, s'est progressivement mise en place et au fil des catastrophes qui l'ont jalonné s'est améliorée sans pour autant parvenir, mais rien n'est jamais parfait, à des résultats entièrement satisfaisants.

Les récentes catastrophes de l'usine AZF ou les inondations de la Somme et du Gard pour n'en citer que quelques unes, ont montré les limites des mesures préventives, de l'organisation des secours et de la réparation des dommages qui découlent de l'application de la réglementation telle qu'elle est actuellement.

Les articles de ce nouveau numéro de "Risques Infos" tentent de faire le point sur la situation présente quant aux problèmes d'urbanisation autour des sites industriels à risques. Quelques cas concrets essaient de montrer comment a pu être rendue acceptable cette cohabitation difficile entre habitat et sites à risques.

Fort du retour d'expérience particulièrement douloureux des récentes catastrophes, deux lois en préparation devraient en principe améliorer les choses : la loi préparée par le Ministère de l'Environnement relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ainsi que la loi préparée par le Ministère de l'Intérieur sur la réforme des plans de secours.

Espérons que les améliorations qu'elles apporteront rendront moins insupportables les conséquences de futurs accidents graves qui, ne nous voilons pas la face, se produiront immanquablement dans l'avenir même si, fort heureusement, les mesures de prévention nouvelles en limiteront la fréquence. ■

Henri De Choudens,
Président de l'Institut des Risques Majeurs